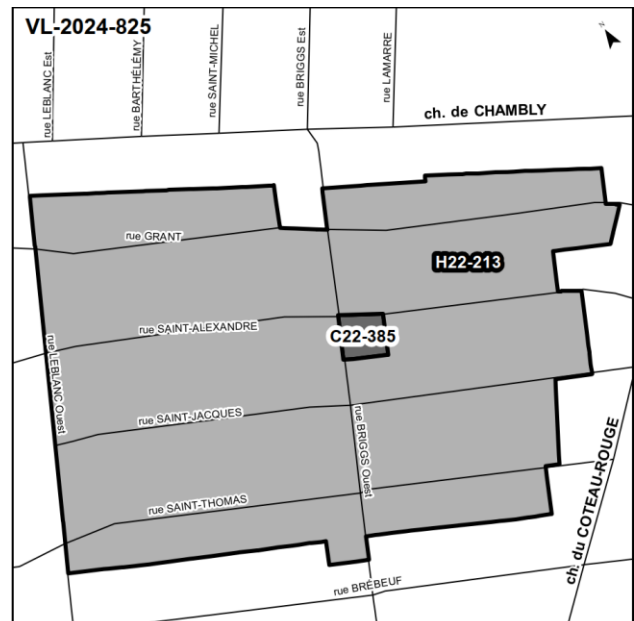


**Avis aux personnes intéressées ayant le droit  
de signer une demande d'approbation référendaire**

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 avril 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les seconds projets de règlement et les seconds projets de résolution suivants :

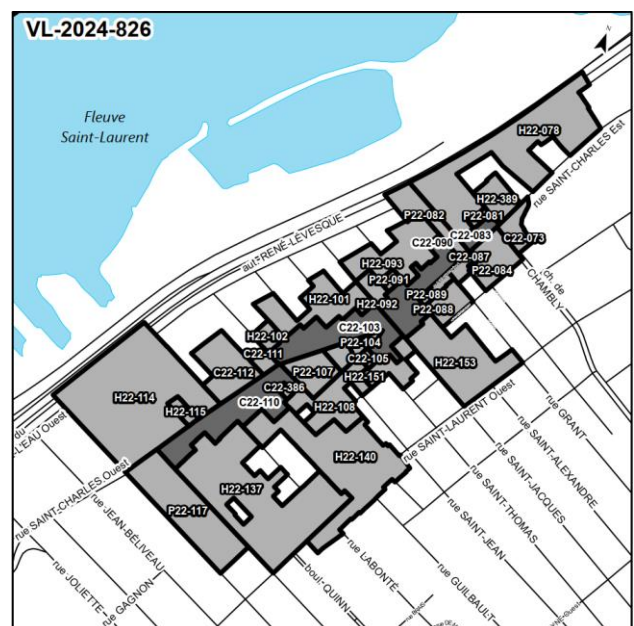
- Le second projet de *Règlement VL-2024-825 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales, sans mixité avec des commerces, dans la zone C22-385 (district du Coteau-Rouge).*

La zone concernée C22-385 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis.



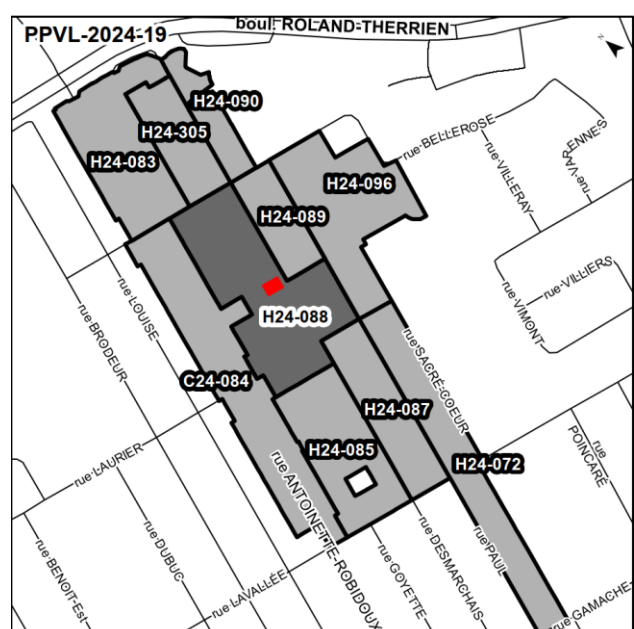
- Le second projet de *Règlement VL-2024-826 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'encadrer par usage conditionnel, dans certaines zones de la rue Saint-Charles Ouest, les usages de débits de boissons alcoolisées et représentations ou prestations artistiques (district de Saint-Charles).*

Les zones concernées C22-083, C22-090, C22-103 et C22-110 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celles-ci sont indiquées en gris sur le croquis.



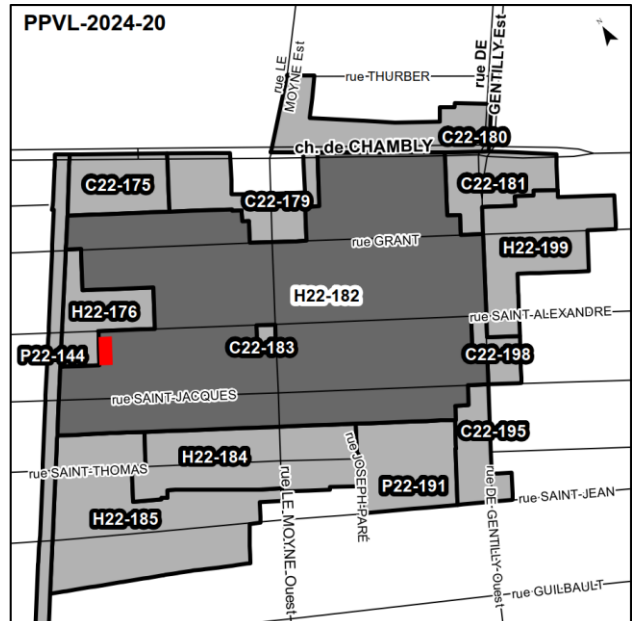
- Le second projet de résolution approuvant le projet particulier *Projet particulier PPVL-2024-19 visant à permettre une habitation multifamiliale, comprenant 4 logements, située au 547, rue Desmarchais (district d'Antoinette-Robidoux).*

La zone concernée H24-088 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



- Le second projet de résolution approuvant le projet particulier Projet particulier PPVL-2024-20 visant à permettre la construction d'une habitation trifamiliale de structure isolée dérogatoire située aux 560-562, rue Saint-Alexandre (district du Coteau-Rouge).

La zone concernée H22-182 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



2. Ces seconds projets de règlement et de résolution contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües à celles-ci, afin que les règlements soient soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Toute demande, transmise individuellement ou par pétition, sera acceptée;
- être reçue par courriel au [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec), au plus tard le 25 avril 2024.

4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus en communiquant à l'adresse courriel à [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec).

5. Aucune demande valide

Les dispositions des seconds projets mentionnés au paragraphe 1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement de zonage ou un projet particulier qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation des projets de règlement et de résolution

Une copie de ces seconds projets de règlement peut être consultée à l'adresse suivante : [www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements) et ces seconds projets de résolution approuvant les projets particuliers à cette adresse : [www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements), ou en faisant une demande à [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 17 avril 2024.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil